

## **Code de conduite pour les partenaires commerciaux**

En tant que société internationale, Eisai échange avec des prestataires de soins de santé, des organismes gouvernementaux, des actionnaires et des fournisseurs du monde entier. Ces parties prenantes, ainsi que d'autres organisations de soins de santé et patients, s'intéressent de près à ce que nous faisons. Une bonne réputation n'est pas seulement importante pour Eisai, c'est également essentiel pour que notre succès perdure.

Nous disposons d'une Charte de conduite professionnelle et d'un Code de conduite qui indiquent la marche à suivre conseillée concernant les relations d'affaires de nos employés. Nous avons adopté un ensemble de normes similaires concernant le comportement de nos Partenaires commerciaux en matière d'éthique.

Notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux (« Code ») s'applique à l'ensemble de nos Partenaires commerciaux ainsi qu'à leurs employés, agents, fournisseurs et autres personnes travaillant en leur nom dans le monde entier (nos « Partenaires commerciaux »). Il établit les normes minimales que nous exigeons concernant leur comportement. Le respect de ce Code permet de maintenir et d'améliorer la bonne réputation des Partenaires commerciaux et d'Eisai. Il contribue par ailleurs à créer de la valeur à long terme pour les patients par le biais de la mission *Human health care (hcc)*, et de la valeur pour nos parties prenantes.

Nous attendons de chacun de nos Partenaires commerciaux qu'il adopte ce Code, ou leur propre code si celui-ci respecte les normes minimales indiquées ci-dessous. Nous souhaitons également qu'ils participent à une formation appropriée concernant ces normes minimales. En conclusion, il est vital qu'Eisai et ses entreprises agissent de manière responsable et éthique sur les marchés sur lesquels nous opérons dans le monde entier, et qu'ils soient perçus comme tels.

### **Respecter les lois**

Les Partenaires commerciaux sont tenus, conformément à la norme minimale, de respecter toutes les lois et réglementations des pays dans lesquels ils opèrent.

### **Agir avec intégrité dans le cadre de toutes les relations d'affaires**

Eisai agit avec intégrité à tout moment et nous attendons de nos Partenaires commerciaux qu'ils se comportent de même. Nos Partenaires commerciaux ne participeront pas à des activités personnelles ou ne feront pas de commentaires publics visant à nuire à la réputation ou aux intérêts commerciaux d'Eisai. Les Partenaires commerciaux s'abstiendront d'offrir, de promettre, de donner (notamment par le biais de paiements de facilitation), de demander ou d'accepter des pots-de-vin ou autre avantage injustifié, y compris des cadeaux et invitations excessifs, dans le but d'obtenir, de conserver ou d'offrir des contrats. Les Partenaires commerciaux doivent consigner avec exactitude, prudence et transparence chaque opération commerciale, conformément aux normes comptables applicables et aux meilleures pratiques reconnues.

### **Concurrence loyale**

Eisai croit en la concurrence loyale. Nous ne souhaitons pas que nos Partenaires commerciaux concluent des accords, ou adoptent des pratiques commerciales ou des comportements qui soient anti-concurrentiels, ou qu'ils en soient partie.

### **Traiter correctement les fournisseurs, partenaires et clients**

Les Partenaires commerciaux devraient travailler en collaboration avec Eisai et ses autres fournisseurs, pour répondre aux attentes de nos clients, et pour garantir la qualité et le respect des délais tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les Partenaires commerciaux devraient respecter et traiter conformément aux dispositions convenues les biens matériels, les équipements informatiques, les ressources de communication, la technologie, la propriété intellectuelle, les informations confidentielles, les données et autres actifs corporels et incorporels qui leur sont confiés par Eisai et les autres

fournisseurs. Il est demandé aux Partenaires commerciaux d'insister pour que leurs agents, fournisseurs et autres intervenants travaillant pour leur compte agissent en toute légalité et conformément aux normes établies dans ce Code, et de s'assurer que cela soit le cas.

### **Traiter les collaborateurs avec respect**

Les Partenaires commerciaux doivent recruter, sélectionner et promouvoir leurs employés uniquement sur la base de leurs qualifications et compétences. En ce qui concerne les décisions liées à l'emploi, les Partenaires commerciaux doivent se conformer aux exigences antidiscriminatoires en vigueur dans les juridictions pertinentes concernant la race, le genre, l'âge, le handicap, l'origine nationale, la religion, l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale, etc. Les Partenaires commerciaux doivent traiter tous les employés avec respect et dignité.

### **Santé, sûreté et sécurité**

Eisai exige que les Partenaires commerciaux s'engagent durablement à mener toutes leurs activités de façon conforme aux normes applicables les plus élevées en matière de santé et de sécurité. Les Partenaires commerciaux doivent protéger leurs employés, actifs physiques, informations et réputation contre tous les risques potentiels de sécurité, y compris de cybersécurité.

### **Respect de l'environnement**

Les Partenaires commerciaux doivent veiller, dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, à minimiser les activités, produits et services qui auraient un effet néfaste sur l'environnement.

### **Respect des droits de l'Homme**

Eisai demande à ses Partenaires commerciaux de respecter les droits de l'Homme reconnus internationalement, quel que soit le lieu où les opérations se déroulent. Eisai ne tolère pas que les Partenaires commerciaux ou les acteurs de leur chaîne d'approvisionnement aient recours au travail des enfants ou au travail forcé, au trafic humain, à l'esclavage ou tout autre comportement qui va à l'encontre de la dignité et du respect de l'être humain.

### **Application et conformité**

Le Code de conduite d'Eisai pour les Partenaires commerciaux, ou le propre code de conduite du Partenaire commercial, doit s'appliquer à toutes les filiales et à l'ensemble de leurs employés dans le monde entier. Ce Code n'a pas vocation à remplacer les politiques existantes des Partenaires commerciaux ou celles de leurs filiales. Nous souhaitons que notre Code, ou votre propre code, serve de document directeur auquel les politiques internes doivent adhérer. Les Partenaires commerciaux doivent exiger que leurs employés signalent rapidement à la direction tout manquement présumé ou avéré à leur code, et doivent les encourager à le faire.

Eisai se réserve le droit de mener des enquêtes et d'effectuer des recherches sur le comportement des Partenaires commerciaux pour veiller au respect des normes minimales.

2 mars 2017

**Junichi Asatani**

**Directeur de la conformité  
Eisai Co., Ltd.**

